

« *DES SOUS... ET DES HOMMES* »

une émission proposée et présentée par Pascale Fourier
sur ALIGRE FM 93.1 en région parisienne
[http ://www.des-sous-et-des-hommes.org](http://www.des-sous-et-des-hommes.org)

ÉMISSION DU 3 OCTOBRE 2006

La Charte de La Havane, ou du fait que l'on peut penser l'économie selon d'autres principes...

Avec **Jacques Nikonoff**, ancien président d'Attac, économiste.

Pascale Fourier : « *Et notre invité aujourd'hui sera Jacques Nikonoff, d'Attac. Eh bien, c'est justement à l'université d'ATTAC où j'étais allée, à Poitiers, que je vous ai entendu parler d'une charmante vieillerie : la Charte de La Havane, qui date de 1948. Et vous faisiez de vastes développements sur cette fameuse charte. Je me suis un peu gaussée il faut le dire... parce que, quand même, pourquoi ressortir ce vieux truc ?* »

Jacques Nikonoff : « Les vieux trucs, c'est relatif, parce qu'on enseigne bien à l'université et dans les lycées des classiques des textes qui sont encore plus anciens que la Charte de La Havane. Je pense aux textes grecs notamment, latins, et bien d'autres. Ce n'est pas l'âge qui compte, c'est le contenu. Et ce qui est frappant, c'est qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, un système radicalement nouveau de régulation de l'économie, de la monnaie, de la finance, du commerce avait été mis en place à l'occasion des accords de Bretton-Woods en 1944. Ce système reposait sur trois piliers : le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, et une organisation qui n'a jamais vu le jour et qui devait s'appeler l'Organisation internationale du commerce, l'OIC, s'appuyant précisément sur la Charte de La Havane.

Alors, pourquoi ressortir la Charte de La Havane aujourd'hui ? Parce que le libre-échange est devenu un des piliers des politiques néolibérales. Nous pouvons observer combien le libre-échange a aggravé les inégalités entre les pays, particulièrement les pays pauvres et les pays riches. Face au libre-échange, peu de solutions, peu d'alternatives sont proposées. Il y a une sorte de tabou qui s'est installé au motif que les « quatre libertés », comme on les appelle, c'est-à-dire la liberté de circulation des capitaux, des marchandises, des services et de la main-d'œuvre, seraient le summum

de la liberté. Et que vouloir entraver l'une de ces quatre libertés serait sombrer dans le protectionnisme, c'est-à-dire le nationalisme, la xénophobie, etc. Ce sont là des idées reçues, un conditionnement des esprits qui a été organisé, et qu'il faut aujourd'hui déconstruire. La Charte de La Havane permet précisément de montrer qu'en 1948, il y avait une autre façon d'envisager le commerce international, fondée non pas sur le libre-échange et la concurrence, mais sur la coopération ; ce qui n'empêche pas d'ailleurs la concurrence. »

Pascale Fourier : « *Et pourquoi cette Charte n'a-t-elle pas été mise en oeuvre, finalement ?* »

Jacques Nikonoff : « Ça n'a pas été mis en œuvre parce que le Sénat des États-Unis a refusé de signer ce traité international. La Charte de La Havane était un traité international et dans la constitution américaine, le Sénat joue un rôle particulier : si le Sénat américain a refusé de signer, c'est d'abord parce que d'une part nous entrions dans la guerre froide et parce que d'autre part, au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'économie américaine, qui s'était transformée en industrie de guerre, avait besoin de se reconvertir en industrie civile. Elle disposait d'immenses stocks de marchandises, elle avait besoin de faire tourner son économie et le meilleur moyen était d'exporter, évidemment dans des conditions inégales. La Charte de La Havane prévoyait un équilibre des échanges : je t'achète autant que tu m'achètes. Or, les États-Unis à cette époque-là avaient besoin de vendre beaucoup plus qu'ils n'achetaient à l'extérieur. Donc, pour des motifs de politique intérieure, les États-Unis n'ont pas signé la Charte de La Havane. »

Pascale Fourier : « *Equilibre des échanges... je n'ai pas très bien compris ?* »

Jacques Nikonoff : « Là, on entre dans les principes de la Charte de La Havane, c'est-à-dire finalement les alternatives aux politiques de libre-échange. Que peut-on faire face au libre-échange ? C'est-à-dire face à la suppression de toutes les barrières permettant le commerce, au motif que la suppression de ces barrières permettrait le développement économique et l'emploi.

Le premier principe, peut-être le plus important, sur lequel repose la Charte de La Havane et par conséquent toute alternative au libre-échange, c'est l'équilibre des balances intérieures, des balances des paiements. La balance des paiements, qu'est-ce que c'est ? C'est le solde des exportations et des importations, la différence entre les exportations et les importations, de toute nature, qu'il s'agisse de capitaux, de services, de marchandises et de main d'œuvre, avec évidemment l'épargne qui retourne dans les pays.

L'idée de la Charte de La Havane, c'est que les relations entre deux pays doivent aboutir à un équilibre, à un certain équilibre de la balance des paiements. Autrement dit, personne ne détient un surplus, un excédent par rapport à d'autres pays. Je t'achète autant que tu m'achètes. C'est un principe absolument fondamental, qui respecte l'indépendance des pays et qui oblige à des discussions entre les gouvernements pour se mettre d'accord sur les produits qui vont faire l'objet de commerce, au lieu de la concurrence acharnée, de la véritable guerre commerciale que nous

connaissons aujourd'hui. Et cet équilibre de la balance des paiements fait l'objet de discussions permanentes entre les pays concernés. Il était prévu, avec l'Organisation internationale du commerce également, que des mécanismes soient organisés pour permettre cet équilibre sur le moyen-terme. Evidemment, ce n'est pas un équilibre au jour le jour. Ce qui permet également d'accepter des déséquilibres. Je prends un exemple : la France peut considérer que, par solidarité, par choix politique, elle va accepter un déficit vis-à-vis de tel ou tel pays africain. Ce principe de l'équilibre de la balance des paiements peut ici être remis en cause par décision politique, la France acceptant d'être en situation de déficit commercial vis-à-vis de tel ou tel pays africain. Nous avons là un principe qui, évidemment, s'oppose totalement aux principes actuels du libre-échange ! »

Pascale Fourier : « *Oui, mais justement, le jeu qui consiste à être toujours plus compétitif que le voisin, on ne va plus pouvoir y jouer ?...* »

Jacques Nikonoff : « Non. D'ailleurs, ce n'est pas un jeu, c'est une guerre, puisque il s'agit de « conquérir ». Les mots qui sont utilisés illustrent parfaitement cette stratégie, il s'agit de conquérir des marchés. Et de gagner des parts de marché à l'extérieur, à l'exportation. Il faut bien comprendre que lorsqu'un pays gagne des parts de marché à l'exportation, il provoque un endettement du pays dans lequel il a gagné des parts de marché puisque le total des exportations à l'échelle mondiale correspond au total des importations. Donc vous avez, avec ce système, des pays qui provoquent de la dette dans d'autres pays. C'est un système qui est inégal, et c'est un système dans lequel les plus gros gagnent toujours. On le voit avec l'évolution de ces vingt dernières années, où les écarts se sont aggravés entre les pays riches et les pays pauvres. »

Pascale Fourier : « *Des Sous et Des hommes, sur Aligre FM, toujours en compagnie de Jacques Nikonoff, d'ATTAC donc. On parlait de la Charte de La Havane, et tout à l'heure vous avez utilisé le mot de « coopération ». Vous avez dit que cette Charte favorisait la coopération... Comment ? Et puis c'est nouveau, ça, non ?* »

Jacques Nikonoff : « Il faut déjà savoir que la Charte de La Havane, qui traite donc des relations économiques entre les pays, est née des Nations Unies. Il faut savoir également que l'Organisation Mondiale du Commerce, actuellement, ne fait pas partie des Nations Unies. C'est un système totalement à part. Et le fait que cette charte naisse des Nations Unies montre bien l'ambition politique qui était celle des responsables politiques de l'époque. Et le titre d'ailleurs est lui aussi frappant puisqu'il s'agissait, en 1946, de la décision qui a été prise de convoquer une « Conférence internationale sur le commerce et l'emploi, en vue de favoriser le développement de la production, des échanges et de la consommation des marchandises ». Cette conférence s'est tenue de novembre 1947 à mars 1948.

Deux remarques : elle est née au sein des Nations Unies, d'une part, et d'autre part on place l'emploi tout de suite au cœur du problème. On ne sépare pas le commerce de l'emploi. Ce qui est frappant, c'est qu'aujourd'hui, par exemple, on ne lie plus les problèmes de commerce et les problèmes d'emploi. Au contraire même,

puisqu'avec les délocalisations on conditionne l'efficacité économique à la diminution d'emplois. Nous sommes donc aujourd'hui dans un système qui est totalement inverse à celui qui avait été imaginé au lendemain de la seconde guerre mondiale. La coopération, elle se fait de plusieurs manières dans ce système, ce nouvel ordre international en matière de commerce. Il y a par exemple des normes de travail obligatoires. Autrement dit, là aussi, il y a un lien entre cette Organisation internationale du commerce, l'OIC du lendemain de la seconde guerre mondiale, projet qui ne verra jamais le jour, et des organisations comme l'Organisation internationale du travail, l'OIT qui fait partie de l'OIC. Ce lien est aujourd'hui impensable avec l'OMC qui n'accepte pas l'OIT, même s'il peut y avoir ici ou là quelques observateurs de l'Organisation internationale du travail. Et dans les relations commerciales, un autre principe est fixé à l'époque, qui est celui des normes de travail équitables. A aucun moment, et sous aucun prétexte, les conditions de travail, la façon dont les travailleurs sont traités, ne peut être remis en cause pour des motifs commerciaux. Il faut respecter ces normes de travail équitables, et à l'époque, c'est dans le texte de la Charte de La Havane. Aujourd'hui, on le sait, beaucoup de gens, beaucoup d'associations essaient d'obtenir que les normes de travail équitables soient inscrites dans les règles de l'OMC et dans les pratiques commerciales. Ça, c'est donc un premier point.

Ensuite, on peut observer dans la Charte de La Havane qu'il y a des mesures tout à fait particulières concernant les investissements. Nous parlons aujourd'hui de la globalisation financière, de la spéculation, du mouvement effréné des capitaux. A l'époque, il est prévu, je vais vous citer un extrait de l'article 12 de la Charte de La Havane qui dit ceci : « Un État membre a le droit de prendre toute mesure appropriée de sauvegarde nécessaire pour assurer que les investissements étrangers ne serviront pas de base à une ingérence dans ses affaires intérieures et sa politique nationale. De déterminer s'il autorisera à l'avenir les investissements étrangers, et dans quelle mesure et à quelles conditions il les autorisera ». Ca, c'est une phrase qui est susceptible de faire hurler les libéraux aujourd'hui, parce qu'il est clairement indiqué que chaque État autorise ou non l'entrée d'investissements, quels qu'ils soient. Et que chaque État a la liberté absolue d'accepter ou de refuser. Quand donc aujourd'hui nous disons que les mouvements de capitaux doivent être contrôlés, franchement, nous n'avons rien inventé puisqu'il y a 60 ans, cette proposition était déjà faite !

On peut prendre encore un exemple, si vous voulez, avec les produits de base. Il y a dans la Charte de La Havane un traitement particulier réservé aux produits de base. Que sont les produits de base ? Eh bien c'est le riz, c'est le blé, c'est ce qui permet l'alimentation, la survie des populations. La Charte de La Havane considère que les produits de base ne peuvent pas être traités comme des marchandises. Il faut un régime spécial, et ce régime est prévu dans la Charte de La Havane, à tel point que la notion qui est utilisée c'est : « traitement spécial ». « Traitement spécial », ça correspond à ce que nous appelons aujourd'hui les « biens communs », « universels » ou autres appellations similaires, que nous refusons de voir sombrer dans le marché, dans la marchandise. Ce traitement spécial autorise les États à accorder des subventions, à subventionner les prix de ces produits. Par exemple, le riz, le blé et d'autres produits de base peuvent être subventionnés par les États, si ça permet à des populations de survivre. Les branches, les secteurs qui produisent ces biens

de base peuvent également être subventionnés par l'État. Et les États peuvent également réduire les importations de produits de base, en fonction de leurs propres capacités de production et de consommation.

Alors, on se pose beaucoup de questions aujourd'hui, sur les biens communs, sur toutes ces choses-là, mais franchement dans la Charte de La Havane, les choses sont parfaitement claires ! Il faut simplement oser affirmer que les États doivent avoir la possibilité de choisir : « la souveraineté alimentaire » comme le dit la confédération paysanne, mais au-delà de la souveraineté alimentaire, il y a aussi la souveraineté sociale et la souveraineté industrielle, bien entendu. »

Pascale Fourier : « *Des Sous et Des Hommes, sur Aligre FM, et nous sommes toujours en compagnie de Jacques Nikonoff, qui me toujours fait rire parce qu'il a toujours dit beaucoup de gros mots au centimètre carré.. C'est assez impressionnant ! Là, vous avez quand même réussi à dire deux fois au moins « État », après vous avez dit « souveraineté sociale et industrielle »... C'est gentil, mais ce n'est plus possible ça actuellement ! C'est complètement dépassé!!.* »

Jacques Nikonoff : « Oui, ça c'est la pensée unique, ce que vous décrivez... C'est à dire la pensée de l'impuissance. Et au contraire, dans le monde actuel, contrairement à ce qui est dit, la mondialisation non seulement n'empêche pas les États d'agir, mais elle devrait les inciter à agir beaucoup plus. La mondialisation n'est qu'une stratégie organisée pour réorganiser le travail à l'échelle planétaire. Ce n'est pas plus que cela. Donc, soit on accepte cette réorganisation du travail à l'échelle planétaire pour redresser les profits et la productivité, soit on s'y oppose. Et le libre-échange est un des principaux vecteurs évidemment pour favoriser cette réorganisation du travail à l'échelle planétaire, en vidant de leur substance les pays les plus développés, pour affaiblir le mouvement syndical, les résistances, les acquis obtenus par les travailleurs. Tel est le problème !! Si on veut le résoudre, on sait ce qu'il faut faire. Si on ne veut pas le résoudre, on connaît aussi tous les rideaux de fumée qui sont répandus depuis un certain nombre d'années.

Par rapport au libre-échange, il faut des actes unilatéraux. Un acte unilatéral, c'est la décision d'un État de s'affirmer comme tel. Et dans le cadre du commerce international, cela signifie des mesures de protection du marché intérieur. Et je ne parle même pas à l'échelle européenne, parce que la construction européenne n'est qu'un vaste ensemble de libre-échange et l'entrée de nouveaux pays ne se fait pas sur des bases politiques, mais tout simplement pour accélérer la purge des emplois industriels, notamment des pays les plus développés, au profit de ces pays les plus pauvres. Au « profit » entre guillemets d'ailleurs, parce que ça ne leur apportera pas grand chose — je parle de la population de ces pays — ; ce sont les profits qui vont en bénéficier, mais certainement pas la population de ces pays.

Un acte unilatéral signifie pour un État d'interdire l'entrée sur son territoire de capitaux, de services, de marchandises et de main d'œuvre. Il ne faut pas oublier ce que les néo-libéraux européens appellent les « quatre libertés », « libertés » entre guillemets.

Et par conséquent un pays qui ferait cela s'exposerait à la vindicte d'un certain nombre d'institutions internationales. Mais ce serait un honneur, parce que ces ins-

titutions internationales ont un bilan calamiteux. Ce sont elles qui ont contribué aux crises financières, aux crises monétaires, aux crises économiques, aux crises environnementales, aux crises sociales. Et donc, faire l'inverse de ce qu'elles préconisent d'ailleurs, même si on n'y comprend pas grand chose, est peut-être le plus sûr moyen de ne pas sombrer, comme ont sombré les économies asiatiques ou l'Argentine.

Un acte unilatéral, c'est donc dire : non. Non à l'importation, à l'envahissement d'un certain nombre de produits, mais en essayant de la faire de manière coopérative. Autrement dit, il faut développer une vision d'un protectionnisme universaliste. Parce que le protectionnisme, évidemment, a mauvaise presse, et il peut être extrêmement négatif, s'il se limite à la simple protection d'un territoire sur des bases nationales, ethniques, culturelles et autres. Il faut au contraire avoir une vision universaliste du protectionnisme, c'est-à-dire un système mondial qui soit profitable à tous. Et par conséquent, un protectionnisme universaliste peut naître et se construire dans le cadre du libre-échange international actuel. Il peut se développer, par exemple, par la signature de traités internationaux bilatéraux, entre des pays qui souhaitent se dégager du libre-échange. Et ces traités bilatéraux peuvent définir l'obtention, la perspective de l'équilibre de leur balance des paiements respectives, sur 10, 15, 20 ans, selon les cas. Ce qui permet les réajustements, les ajustements dans les différents pays.

Mais on voit bien, en même temps, que cette perspective d'accords bilatéraux qui viendrait ronger de l'intérieur le système du libre-échange mondial nécessite dans chaque pays des mesures permettant d'assurer le plein-emploi. Le plein-emploi, quoi qu'il se passe ! Parce que si on accepte de réduire des exportations, parce que ces exportations provoquent un déficit chez l'autre, certes un excédent pour nous, mais un déficit chez l'autre, nous allons devoir réduire ces exportations. Et par conséquent, il y aura peut-être des problèmes d'emploi. On ne peut donc, socialement, politiquement, économiquement, aller dans cette direction qu'à la condition d'assurer l'emploi pour tous, une continuité de l'emploi pour les uns et pour les autres, parce que ces ajustements pourront avoir un impact sur l'emploi.

Donc c'est un système assez complet et complexe qu'il faut inventer, à partir d'une volonté politique inébranlable, parce que tout le monde va nous tomber dessus. Tout le monde, j'entends les grands médias, évidemment, les institutions internationales, et un certain nombre de gouvernements qui sont acquis aux thèses libérales. En revanche, on peut parfaitement imaginer que d'autres pays soutiendront cette perspective et qu'à partir de là, tout un système d'accords bilatéraux peut naître et devenir un nouveau système mondial, qui se développerait lui aussi à l'échelle internationale, parallèlement au système de l'OMC, OMC qu'il faudrait quasiment quitter. Aujourd'hui des pays veulent y entrer. Le débat à mon avis devrait porter aussi sur ce qu'on appelle en droit international le « droit de retrait ». Se retirer de l'OMC pour redevenir libre et établir des relations libres avec les autres... »